



FORMATION TECHNIQUE ARBITRAGE

- LUNDI 6 NOVEMBRE 2023
- MARDI 7 NOVEMBRE 2023
- SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023



ORDRE DU JOUR

- Intervention de Nicolas BRUNEL
- Intervention technique
 - Vidéos sur la loi 7 et 14 (I.F.A.B.)
 - Procédure de la réserve technique
 - Questions techniques (envoi mail)
 - Correction interactive des questionnaires de la saison 2022/2023
 - Correction interactive du test vidéo
- Temps d'échanges / questions diverses
- Intervention de l'UNAF
- Moment de convivialité



**INTERVENTION DE
Nicolas BRUNEL**





APPLICATION RESSENTI DES ARBITRES

DÉSIGNATIONS



Ressenti d'après-match

Vous avez arbitré le match

Nous souhaiterions connaître votre ressenti sur ce match. Merci de répondre à ces quelques questions :

- Avez-vous rencontré des comportements irrespectueux (insultes, contestations véhémentes, etc.) ?
- Avez-vous eu peur pour votre intégrité physique (agressions, menaces, etc.) ?



Si vous avez constaté des faits disciplinairement répréhensibles, n'oubliez pas de transmettre un rapport disciplinaire. Si vous avez besoin d'un accompagnement psychologique, juridique ou social suite à des incidents sur une rencontre, la FFF vous accompagne par l'intermédiaire de "France Victimes" au 01 73 03 84 42.

VALIDER



Désignations



Messages



Évènements



Indisponibilités



Rapports



REDACTION
FEUILLE DE MATCH « papier »



VIDEOS
LOI 7 et 14



**PROCEDURE
RESERVE TECHNIQUE**

LA RESERVE TECHNIQUE (procédure)

Sur le terrain

- Noter MOT pour MOT les propos du capitaine sur sa carte d'arbitrage
- Présence OBLIGATOIRE de l'arbitre – AA concerné (différent si bénévole ou officiel) – 2 capitaines

LA RESERVE TECHNIQUE (procédure)

SEULEMENT à la fin du match (dans votre vestiaire)

- Retranscrire TEXTUELLEMENT la réserve technique sur la FMI en présence des personnes concernées
- Signature OBLIGATOIRE de l'arbitre – AA concerné (différent si bénévole ou officiel) – 2 capitaines
- Si le capitaine ne souhaite plus maintenir la réserve technique eu égard au score favorable : le mentionner sur la FMI



DISTRICT DRÔME ARDECHE
DE FOOTBALL



COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE L'ARBITRAGE



SECTION DES LOIS DU JEU

**** IMPORTANT : Enregistrer ce fichier sur un support (Disque Dur, clé USB, ...) avant toute modification.**

Rapport d'arbitre pour Réserve Technique

N° de match : .

Date du match : / / Compétition : Poule

NOM, Prénom(s) de l'arbitre : N° de licence :

Réserve déposée durant la rencontre : ème minute.

Si autre circonstance, indiquer le moment du dépôt :

Le score était à ce moment-là de :

Club Recevant :	<input type="text"/>	Score :	<input type="text"/>	Tirs au But :	<input type="text"/>
Club Visiteur :	<input type="text"/>	Score :	<input type="text"/>	Tirs au But :	1

Cette réserve a été portée :

Par :

Veuillez saisir le Nom du plaignant

Fonction du plaignant

Indiquez son club

En présence de : (Renseigner avec précision Noms, Prénoms et Fonctions)

Fonction :

Fonction :

Si fonction différente, veuillez la saisir manuellement dans cette même zone.

Donnez les termes exacts de la réserve lors du dépôt :

LA RESERVE TECHNIQUE (version de l'arbitre)

Traitement de la réserve technique

- Vous devez rédiger un rapport détaillé en relatant la réalité des faits sans « couvrir votre éventuelle erreur ».
- Par ailleurs, vous ne devez pas exprimer votre ressenti et analyser vous-même la réserve.

LA RESERVE TECHNIQUE (analyse)

Traitement de la réserve technique

- Compte-tenu qu'il s'agit d'une réserve relative à l'application des lois du jeu, celle-ci est analysée et traitée par la CDA « Section lois du jeu » (FORME et FOND)

LA RESERVE TECHNIQUE (procédure)

A votre domicile

- Rédiger votre rapport circonstancié (envoi au District dans les 48h après la rencontre avec la carte d'arbitrage)



TEST VIDEO

Globalement, les notes obtenues lors du test vidéo sont plutôt cohérentes.

ARBITRES SENIORS (toutes catégories confondues) : de 4 à 10/10

JEUNES ARBITRES (toutes catégories confondues) : de 4 à 9/10



**QUESTIONS
RECUES PAR MAIL**

Précisions concernant le port du voile et/ou collants longs ?

Statut de la F.F.F. Titre 1 - Objet et composition de la Fédération Section 1 - Objet - Article - 1

La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses.

Précisions concernant le port du voile et/ou collants longs ?

Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique. **A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :** - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité. Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.**

Un joueur se retrouve seul face au gardien de but. Il dribble celui-ci et a le but grand ouvert devant lui. Etant sur de marquer, il enlève son maillot et tire dans la foulée ?

Même s'il s'agit d'une situation « cocasse » qui arrivera très rarement, voici la décision :

But refusé

Avertissement pour l'attaquant fautif pour C.A.S.

CFI pour la défense à l'endroit où l'attaquant a tiré SRP LOI 13

6 mètres pour l'équipe A, l'attaquante de l'équipe B est normalement positionnée aux abords de la surface de réparation. La gardienne de l'équipe A fait passe à sa défenseure, le ballon a clairement bougé, mais la défenseure ne s'aperçoit pas de la passe de sa gardienne, c'est alors que l'attaquante court vers le ballon pour tirer et marquer. Au moment où l'attaquante va pour tirer, la gardienne frappe dans le ballon juste avant que l'attaquante tire dans le ballon. La gardienne touche donc 2 fois le ballon et empêche l'attaquante de marquer.

Arrêt du jeu

Exclusion de la gardienne pour avoir anéanti une occasion manifeste de but + Rapport à la commission de discipline

Nomination d'une nouvelle gardienne (équipe fautive à 10 max)

CFI pour l'équipe attaquante à l'endroit où la gardienne a repris le ballon du pied pour la 2^{ème} fois SRP loi 13.

Un défenseur fait une passe en retrait entre son n°5 et le gardien. Le n°5 laisse le ballon passer et le gardien prend le ballon à la main dans sa surface de réparation, l'arbitre siffle donc CFI à l'endroit où le gardien a pris le ballon. Le gardien conteste la décision de l'arbitre en venant vers lui, l'arbitre lui explique sa décision et le gardien, toujours en étant énervé, va pour se replacer mais dans son élan en faisant demi-tour bouscule l'arbitre avec l'épaule.

Si le geste du gardien de but sur l'arbitre est volontaire, il s'agit d'un acte de brutalité donc exclusion du gardien de but. Nomination d'un nouveau gardien de but.

Une équipe vient de marquer un but. Quelques secondes après le but marqué, l'arbitre décide de siffler la fin du match. Compte-tenu que le coup d'envoi n'a pas été donné, s'agit-il d'une faute technique d'arbitrage ?

Par rapport aux lois du jeu, il ne s'agit pas d'une faute technique d'arbitrage.

L'arbitre n'est pas dans l'obligation de faire reprendre le jeu par le coup d'envoi pour « valider » le but.

D'un point de vue « terrain », il est conseillé de reprendre le jeu par coup d'envoi puis au bout de quelques secondes siffler la fin du match.

Quel est le nombre maximum de personnes qui peuvent être présentes sur le banc de touche ?

Compétitions LAURA (jeunes et seniors) :

8 personnes maximum comme mentionné dans l'article 43.2.2. des règlements de la LAURA (un dirigeant licencié - l'entraîneur et son adjoint - le médecin de service ou le soigneur – les 3 joueurs remplaçants).

Compétitions District (jeunes et seniors) :

7 personnes maximum comme mentionné dans l'article 55 du guide pratique du District (deux dirigeants licenciés - l'entraîneur - le soigneur - les 3 joueurs remplaçants).

Quel est le nombre OBLIGATOIRE de délégués pour les rencontres de District et Ligue ?

Compétitions LAURA (jeunes et seniors) :

2 dirigeants licenciés munis d'un brassard

Article 46 des règlements généraux de la LAURA

Compétitions District (jeunes et seniors) :

2 délégués licenciés du club recevant (Seniors D1 à D4 et U20).

1 délégué licencié du club recevant (Seniors D5, seniors féminines et U15, U17 et U18)

Article 55 du guide pratique du District

Un joueur peut-il participer à une rencontre en possession d'une pompe à insuline et/ou Ventoline ?

L'une des missions principales de l'arbitre est d'assurer la sécurité des joueurs et/ou joueuses.

En application de la loi 4, un joueur ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit qui soit dangereux.

Par conséquent, le joueur ne pourra pas participer à la rencontre.

Lors d'une action de jeu, l'attaquant de l'équipe visiteuse dribble 2 défenseurs et le gardien de but. Arrivé à 2m de la ligne de but, il se baisse à genou au sol et marque le but de la tête. Décisions ?

Même s'il s'agit d'une action de jeu qui arrive rarement, la section lois du jeu de la F.F.F. apporte la réponse suivante :
But valable. Coup d'envoi.

Par ailleurs, elle précise que l'arbitre doit anticiper une éventuelle provocation de la part du joueur qui marque.

En dernier lieu, l'attitude provocatrice du joueur peut faire l'objet d'un avertissement pour C.A.S.



?

Questions

?

Réponses

?



**RETOUR QUESTIONNAIRES
SUR LES LOIS DU JEU**



QUESTIONNAIRE ARBITRES D1 et D2

1) Lorsqu'un arbitre fait une faute technique en reprenant le jeu par une balle à terre, à quel moment un capitaine d'équipe peut-il déposer une réserve technique pour que celle-ci soit recevable ?

La réserve technique doit être déposée sur le terrain avant que l'arbitre effectue la balle à terre **(1)**

4) À la 75^{ème} minute, ballon en jeu, le joueur n°11A se rapproche de son banc, sans sortir du terrain, se plaignant d'une douleur au mollet gauche. Le soigneur lui administre des soins par-dessus la ligne de touche. Au même moment, ce joueur voit le ballon passer proche de lui. Il le récupère et va marquer un but pour son équipe. Décisions ?

- a) But refusé. Avertissement au joueur N°11A pour CAS. CFD pour l'équipe B à l'endroit où le N°11A a récupéré le ballon.
- b) But valable. Coup d'envoi pour l'équipe B.
- c) **But refusé. Mise en garde au joueur N°11A. CFI pour l'équipe B à l'endroit où le N°11A a récupéré le ballon.**

7) A la 54^{ème} minute de jeu, le délégué officiel du match prend l'initiative de faire rentrer un joueur de l'équipe locale sorti se faire soigner. Ce même joueur est au duel avec son adversaire à hauteur de la ligne médiane. L'arbitre siffle. Décisions ?

**Reprise du jeu par Balle à terre pour l'équipe visiteuse (1,5) à hauteur de la ligne médiane (0,5)
- 0,5 si AVT**

12) Suite à une passe volontaire du pied d'un défenseur de l'équipe locale, son gardien de but se saisit du ballon des mains. L'arbitre accorde un coup franc indirect pour l'équipe attaquante dans la surface de réparation de l'équipe locale. L'arbitre donne le coup de sifflet pour le coup franc indirect mais oublie de lever le bras. Le but est marqué directement. Décisions ?

- a) But refusé. Coup Franc Indirect à refaire.**
- b) But accordé. Coup d'envoi pour l'équipe locale.**
- c) But refusé. Coup de pied de but pour l'équipe locale.**

19) Après avoir reçu des soins pour blessure, le joueur N°4 de l'équipe de l'équipe visiteuse sort du terrain accompagné de son dirigeant. Après la reprise du jeu, l'arbitre entend le joueur N°4 de l'équipe visiteuse qui se trouve hors du terrain, insulter un adversaire présent sur le terrain. Décisions ?

Arrêt du jeu, SRA (0,25)

Exclusion du joueur N°4 pour propos injurieux + RCC (0,75)

CFI pour l'équipe adverse sur le point de la ligne du terrain le plus proche de l'endroit où se trouvait le fautif (1)

20) Tenant le ballon en mains, le gardien de but de l'équipe locale, le fait rouler au sol pour le dégager. À ce moment-là, un attaquant le lui subtilise pour marquer un but. Décisions ?

But valable (0,25)

Coup d'envoi pour l'équipe locale (0,75)



**QUESTIONNAIRE
ARBITRES D3**

14) A la 18^{ème} minute de jeu, le délégué officiel du match prend l'initiative de faire rentrer le joueur N°11 de l'équipe locale qui avait écopé d'un carton blanc. Ce même joueur est au duel avec son adversaire à hauteur de la ligne médiane. L'arbitre siffle. Décisions ?

Balle à terre pour l'équipe visiteuse à hauteur de la ligne médiane (2)

15) En football à 11, quelle est le nombre minimum de joueuses pour qu'une rencontre puisse se dérouler ?

8 joueuses dont une gardienne (2)

16) Coup franc indirect pour l'équipe visiteuse dans sa surface de réparation. Le défenseur N°5 joue rapidement le ballon. Malencontreusement, le ballon touche le dos du joueur N°11 de l'équipe locale qui se replaçait et qui était toujours dans la surface de réparation. Le partenaire du joueur N°11 situé hors de la surface de réparation tire et marque le but. Décisions ?

But refusé (0,5)

CFI à refaire (1,5)



QUESTIONNAIRE ARBITRES D4

1) Un attaquant joue le ballon vers l'avant. Il effectue un « grand pont » pour contourner le défenseur et sort naturellement du terrain. Alors qu'il poursuit sa course le long de la ligne de but proche de la surface de but à l'extérieur du terrain, le défenseur vient lui donner un coup de coude volontaire. Décisions ?

- a) Arrêt du jeu, SRA. Exclusion du défenseur pour acte de brutalité. Balle à terre donnée au gardien de but. Rapport.
- b) Arrêt du jeu, SRA. Exclusion du défenseur pour acte de brutalité. Penalty. Rapport.**
- c) Arrêt du jeu, SRA. Exclusion du défenseur pour acte de brutalité. CFD à l'endroit de la faute. Rapport.

2) L'arbitre fait une faute technique en reprenant le jeu par un coup franc indirect au lieu d'un coup franc direct. A quel moment l'éducateur de l'équipe concernée doit-il déposer une réserve technique pour que celle-ci soit recevable ?

- a) La réserve technique doit être déposée avant que le coup franc indirect soit joué.**
- b) La réserve technique doit être déposée au premier arrêt de jeu.**
- c) La réserve technique doit être déposée dès que le ballon est en jeu.**

5) Match de coupe René Giraud. A la 86^{ème} minute de jeu, vous adressez un carton blanc au joueur N°6 de l'équipe locale. La rencontre se termine par un résultat nul (2 à 2). Le joueur N°6 de l'équipe locale pourra-t-il participer à l'épreuve des tirs au but ?

- a) Oui, il pourra participer à l'épreuve des tirs au but.**
- b) Non, il ne pourra pas participer à l'épreuve des tirs au but.**
- c) Non, il ne pourra pas participer à l'épreuve des tirs au but mais le club local aura la possibilité de le remplacer par un remplaçant présent sur le banc de touche.**

10) Lors de l'exécution d'un coup franc direct pour l'équipe attaquante à proximité de la surface de réparation, l'équipe adverse décide de placer un mur composé de 2 joueurs. A quelle distance doivent se situer les partenaires du botteur ?

- a) Il n'y a pas de distance à respecter.**
- b) 2m minimum des joueurs de l'équipe adverse.**
- c) 1m minimum des joueurs adverses jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.**

11) Penalty pour l'équipe visiteuse. Le gardien de but de l'équipe locale se déplace en avant, après le coup de sifflet de l'arbitre mais avant le botté du ballon. Cette manœuvre lui permet de stopper le ballon. Décisions ?

- a) Avertissement au gardien de but l'équipe locale pour CAS. Penalty à retirer.
- b) Mise en garde adressée au gardien de but de l'équipe locale. Penalty à retirer.**
- c) Je laisse le jeu se poursuivre.

12) A la 82^{ème} minute de jeu, l'éducateur de l'équipe locale demande un 1^{er} remplacement (N°9 remplacé par le N°13). 3 minutes après, le joueur N°13 se blesse (claquage) sur une action normale de jeu. Vous arrêtez le jeu. Ce joueur ne peut plus reprendre le jeu. Avant la reprise du jeu, l'éducateur vous demande le remplacement de son joueur blessé par le joueur N°9. Quelle sera votre attitude ?

- a) J'autorise le remplacement.**
- b) Je n'autorise pas le remplacement.
- c) J'autorise le remplacement à condition que le joueur N°13 soit remplacé par un autre joueur que le N°9.

13) L'arbitre siffle un hors-jeu. Le gardien fait une remontrance à son défenseur en lui indiquant « remonte plus vite la prochaine fois ». Ce même défenseur agacé par les propos de son gardien botte le coup franc directement dans son propre but. Quelle sera votre décision ?

- a) But refusé. Corner pour l'équipe attaquante.**
- b) But refusé. Avertissement au défenseur pour CAS. Coup franc à refaire.
- c) But refusé. Avertissement au défenseur pour CAS. Corner pour l'équipe attaquante.

16) Coup franc indirect pour l'équipe visiteuse dans sa surface de réparation. Le défenseur N°5 joue rapidement le ballon. Malencontreusement, le ballon touche le dos du joueur N°11 de l'équipe locale qui se replaçait et qui était toujours dans la surface de réparation. Le partenaire du joueur N°11 situé hors de la surface de réparation tire et marque le but. Décisions ?

- a) But refusé. Coup de pied de but pour l'équipe visiteuse.
- b) But valable. Coup d'envoi pour l'équipe visiteuse.
- c) **But refusé. CFI à refaire.**

17) Un attaquant se présente seul face au but et dribble le gardien qui se situe dans sa surface de réparation. Ce dernier, battu, n'a d'autre recours que de tacler pour toucher le ballon. Malgré tout, il fait chuter l'attaquant qui ne peut pas poursuivre sa course. Décisions ?

a) Arrêt du jeu, SRA. Exclusion du gardien de but de pour avoir anéanti une occasion manifeste de but. Nomination d'un nouveau gardien de but. Penalty.

b) **Arrêt du jeu, SRA. Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif. Penalty.**

c) Arrêt du jeu, SRA. Exclusion du gardien de but pour faute grossière. Nomination d'un nouveau gardien de but. Penalty.



QUESTIONNAIRE ARBITRES ASSISTANTS

1) Lorsqu'un arbitre fait une faute technique en reprenant le jeu par une balle à terre, à quel moment un capitaine d'équipe peut-il déposer une réserve technique pour que celle-ci soit recevable ?

a) La réserve technique doit être déposée avant que l'arbitre effectue la balle à terre.

b) La réserve technique doit être déposée au premier arrêt de jeu.

c) La réserve technique doit être déposée dès que le ballon est en jeu.

3) Une réserve technique est déposée en 1ère période par le capitaine de l'équipe A en présence du capitaine de l'équipe B et de l'arbitre assistant le plus proche de l'action. Au cours de la 2^{ème} mi-temps, le capitaine de l'équipe de l'équipe A est exclu pour faute grossière. Qui pourra signer la réserve technique sur la FMI pour l'équipe A ?

a) L'éducateur de l'équipe A.

b) Le capitaine de l'équipe A qui a débuté la rencontre.

c) Le nouveau capitaine de l'équipe A.

9) À la 75ème minute, ballon en jeu, le joueur n°11A se rapproche de son banc, sans sortir du terrain, se plaignant d'une douleur au mollet gauche. Le soigneur lui administre des soins par-dessus la ligne de touche. Au même moment, ce joueur voit le ballon passer proche de lui. Il le récupère et va marquer un but pour son équipe. Décisions ?

- a) But refusé. Avertissement au joueur N°11A pour CAS. CFD pour l'équipe B à l'endroit où le N°11A a récupéré le ballon.**
- b) But valable. Coup d'envoi pour l'équipe B.**
- c) But refusé. Mise en garde au joueur N°11A. CFI pour l'équipe B à l'endroit où le N°11A a récupéré le ballon.**

11) L'AA N°1 signale une faute mais n'arrive pas à identifier le coupable de l'acte de brutalité. L'arbitre arrête immédiatement le jeu, s'adresse au capitaine qui refuse de signaler le partenaire fautif. Le capitaine persiste dans son refus. Décisions ?

- a) Exclusion du capitaine pour acte de brutalité.
- b) Exclusion du capitaine pour avoir agi de façon blessante.
- c) Exclusion du capitaine pour avoir reçu 2 avertissements au cours du même match.**







ACTION

RASSEMBLER

PLAISIR

**P
A
R
T
A
G
E**

SOURIRE



COMMUNIQUER

FIERTÉ

SOLIDARITÉ

AIDE

AMITIÉ

SORTIES

ÉQUIPE

SPORT

CONVIVIALITÉ

**É
T
I
V
I
T
C
A**

SOUTIEN

ÉCHANGES

BONNE FIN DE SAISON A TOUTES ET A TOUS

District Drôme Ardèche de Football

101 rue du 8 mai 1945 - 07500 GUILHERAND GRANGES

Tél. 04.75.81.36.36 / Fax : 04.75.81.36.27

<http://drome-ardeche.fff.fr> / district@drome-ardeche.fff.fr